

***SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE
BARJAC***

**Prix & Qualité
du Service Public**

EXERCICE 2014

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice
2014 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités
territoriales



RENAUD BEAGHE
ASSISTANCE à MAITRE D'OUVRAGE

Sommaire

■	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005.....	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION.....	11
■	TAUX D'IMPAYES	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	TRAVAUX EN COURS ET PREVUS POUR LES EXERCICES SUVANTS.....	16
■	ÉTAT DE LA DETTE	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18



Caractéristiques techniques du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DE BARJAC regroupe les communes de BARJAC, BESSAS, ISSIRAC, LA BASTIDE DE VIRAC, LE GARN, MONTCLUS, ORGNAC, SAINT-BRES, SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS, SAINT-SAUVEUR DE CRUZIERES, SALAVAS et VAGNAS.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Environ 21 512 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société S D.E.I en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2021.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société S D.E.I sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des accessoires hydrauliques (vanne, ventouse, etc,,,), des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électriques et électromécaniques, des installations de télésurveillance, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, du génie civil
----------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Import Permanent	SYNDICAT DE LA BASSE ARDECHE	Débit souscrit 24 l/s		



■ **RESSOURCES EN EAU**

• *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Observations
Forages du Boeuf SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	95	235 976	172 894	-26,73 %	Les volumes indiqués représentent les sommes de F1 et F2
Forage des Baumes MONTCLUS Prélèvement en nappe souterraine	50	43 357	41 470	-4,35 %	
Puits du Deves - Pouzaras SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	55	178 035	139 796	-21,48 %	
Total des prélèvements [m³]		457 368			

• *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2013 [m³]	Importé en 2014 [m³]
SYNDICAT DE LA BASSE ARDECHE	178 719	262 453

• *Volumes produits*

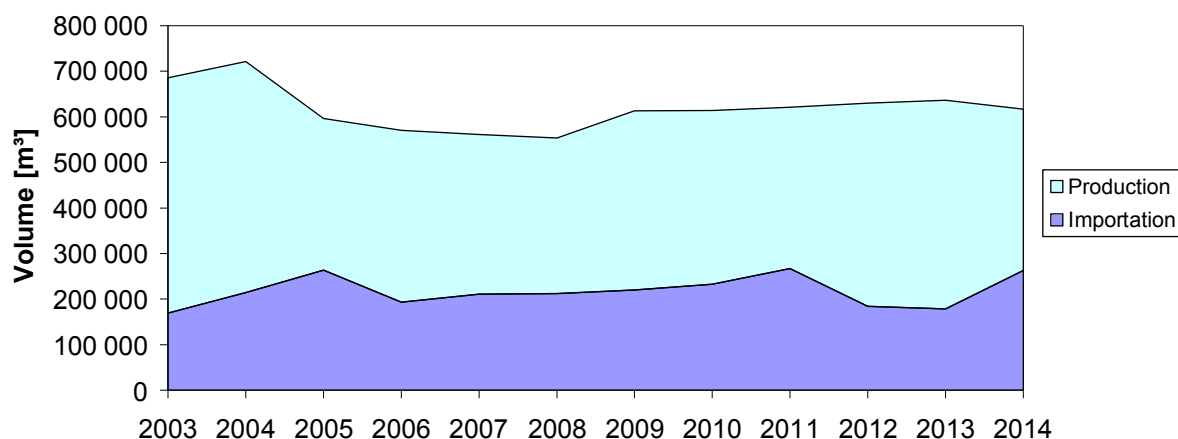
Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2013 [m³]	Production 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Observations
Forage du Boeuf SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	1 900	235 976	172 894	-26,73 %	Jour de pointe le 18 août 2014
Forage des Baumes MONTCLUS Prélèvement en nappe souterraine	600	43 357	41 470	-4,35 %	Jour de pointe le 18 août 2014
Puits du Deves - Pouzaras SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	1 000	178 035	139 796	-21,48 %	Jour de pointe le 18 août 2014

• *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation
Ressources propres	457 368	354 160	-22,57 %
Importations	178 719	262 453	+46,85 %
Total général	636 087	616 613	-3,06 %



- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

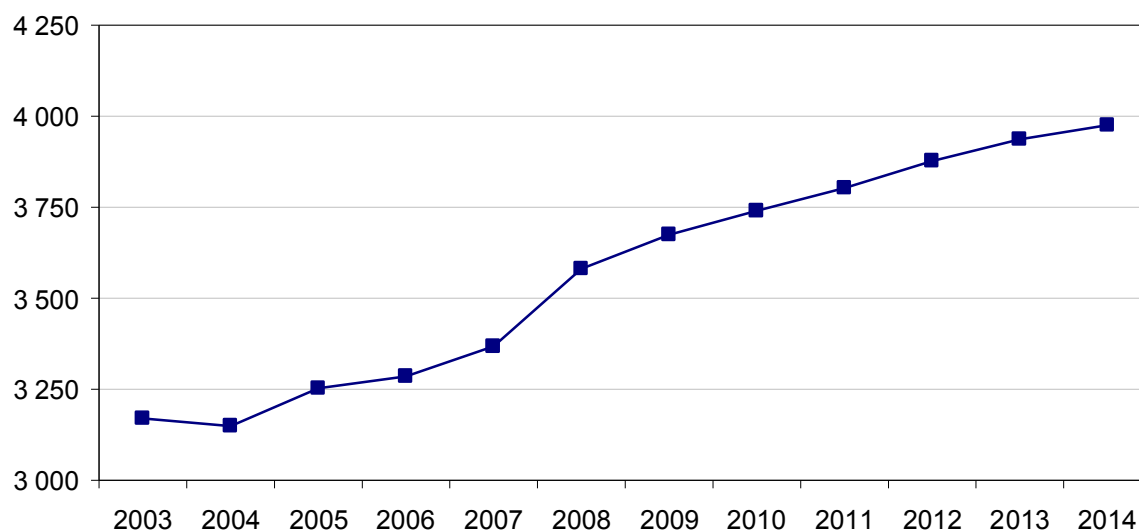


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 824	3 856	+0,84 %
Nombre d'abonnements non domestiques	113	119	+5,31 %
Nombre total d'abonnements	3 937	3 975	+0,97 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



• Répartition des abonnés par commune

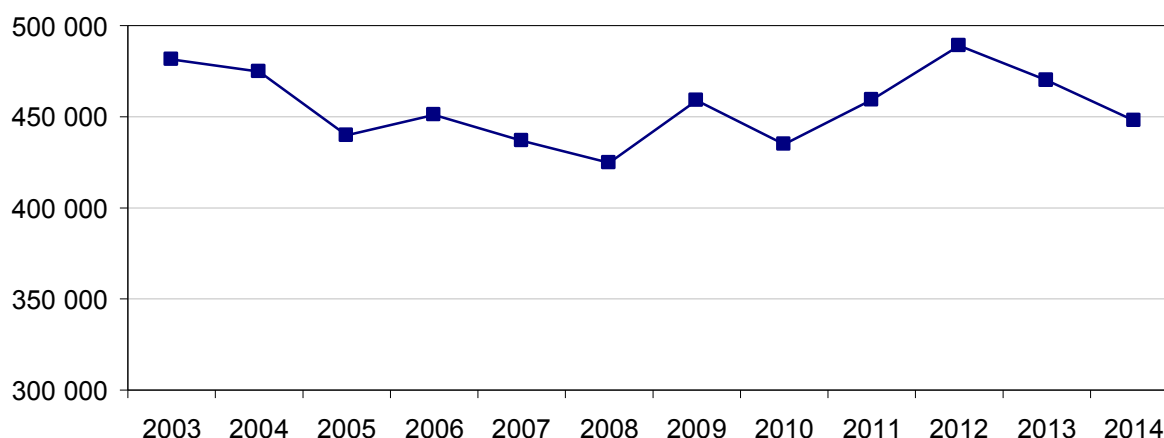
Commune	Abonnés
BARJAC	1 053
BESSAS	166
ISSIRAC	203
LABASTIDE DE VIRAC	226
LE GARN	172
MONTCLUS	170
ORGNAC L'AVEN	382
SAINT-BRES	34
SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS	251
SAINT-SAUVEUR DE CRUZIÈRE	384
SALAVAS	541
VAGNAS	393
Total des abonnés	3 975

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m ³]	2013	2014	Variation
Volume produit	457 368	354 160	-22,57 %
Volume importé	178 719	262 453	+46,85 %
Volume mis en distribution	636 087	616 613	-3,06 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	455 078	434 635	-4,49 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	14 917	13 143	-11,89 %
Volume total vendu aux abonnés	469 995	447 778	-4,73 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 113 m³ par an. Elle était de 119 m³ en 2013.

• Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2013	2014	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	302,0	302,7	+0,25 %



■ Tarification et recettes du service de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
24/03/2010	Fixation du tarif 2010 :- part fixe 41 € - part variable : de 0 à 120 m ³ 0,47 €/m ³ de 121 à 1000 m ³ : 0,75 €/m ³ à partir de 1001 m ³ : 0,85 €/m ³

Les tarifs concernant la part de la société S D.E.I sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 9,7 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2015.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2014	1er jan 2015
Redevance de pollution domestique	0,2800	0,2900



■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,80	37,13	+6,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,478	0,499	+4,39 %
	N° 2 (121 à 1 000 m ³)	0,478	0,499	+4,39 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,478	0,499	+4,39 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,00	41,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,47	0,47	0,00 %
	N° 2 (121 à 1 000 m ³)	0,75	0,75	0,00 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,85	0,85	0,00 %
Redevances et taxes				
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) [€/m ³]	0,05	0,05	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	92,16	97,01	+5,26 %
Collectivité	97,40	97,40	0,00 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	6,00	6,00	0,00 %
TVA	10,76	11,02	+2,42 %
Total [€ TTC]	206,32	211,43	+2,48 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,56 %

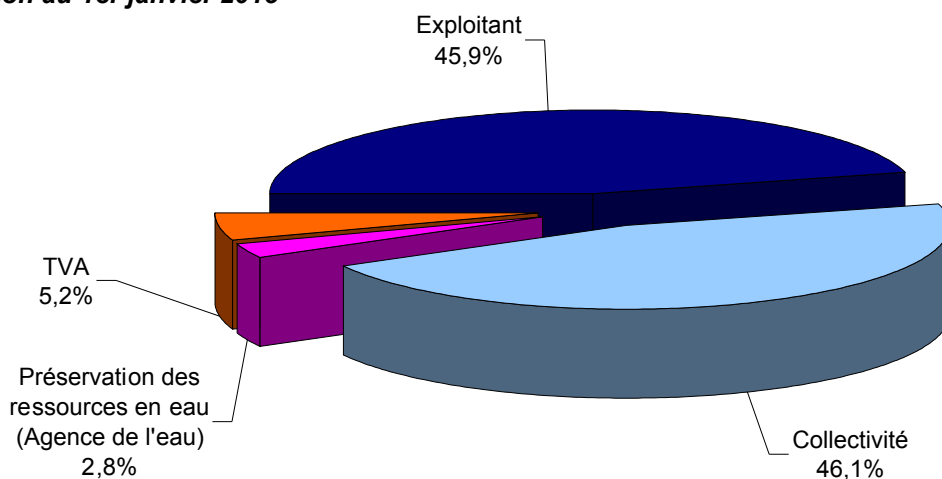
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,76 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0018 €/l

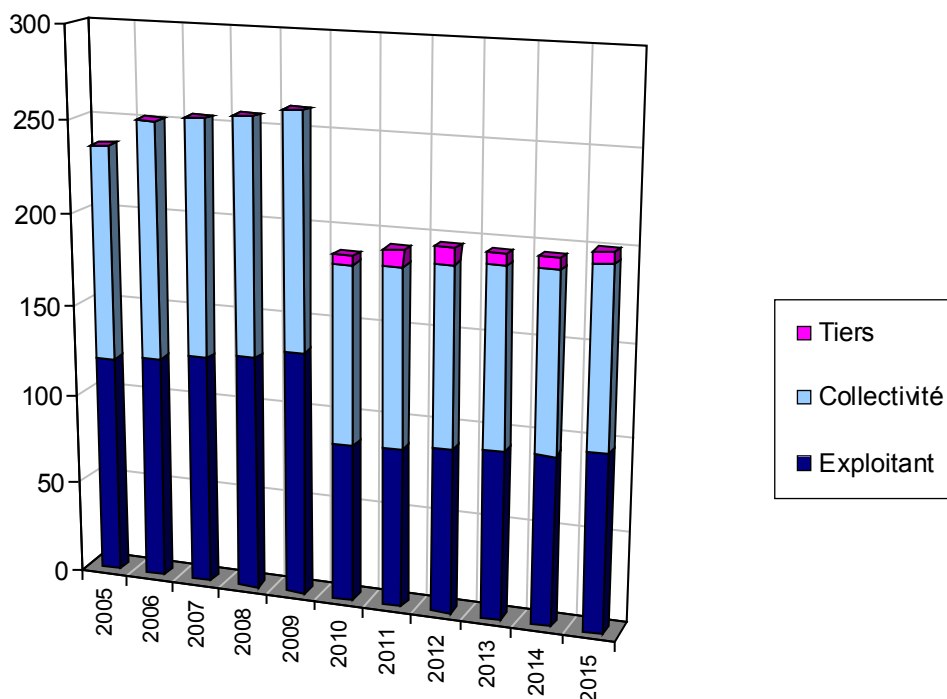
Répartition au 1er janvier 2015



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005	119,57	116,20	0,00	235,77
2006	122,49	128,20	0,00	250,69
2007	125,47	128,20	0,00	253,67
2008	128,23	128,20	0,00	256,43
2009	133,12	128,20	0,00	261,32
2010	85,40	97,40	4,80	187,60
2011	86,73	97,40	8,64	192,77
2012	89,98	97,40	8,64	196,02
2013	91,72	97,40	6,00	195,12
2014	92,16	97,40	6,00	195,56
2015	97,01	97,40	6,00	200,41



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,80	37,13	+6,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,478	0,499	+4,39 %
	N° 2 (121 à 1 000 m ³)	0,478	0,499	+4,39 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,478	0,499	+4,39 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,00	41,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,47	0,47	0,00 %
	N° 2 (121 à 1 000 m ³)	0,75	0,75	0,00 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,85	0,85	0,00 %
Redevances et taxes				
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) [€/m ³]	0,05	0,05	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,28	0,29	+3,57 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

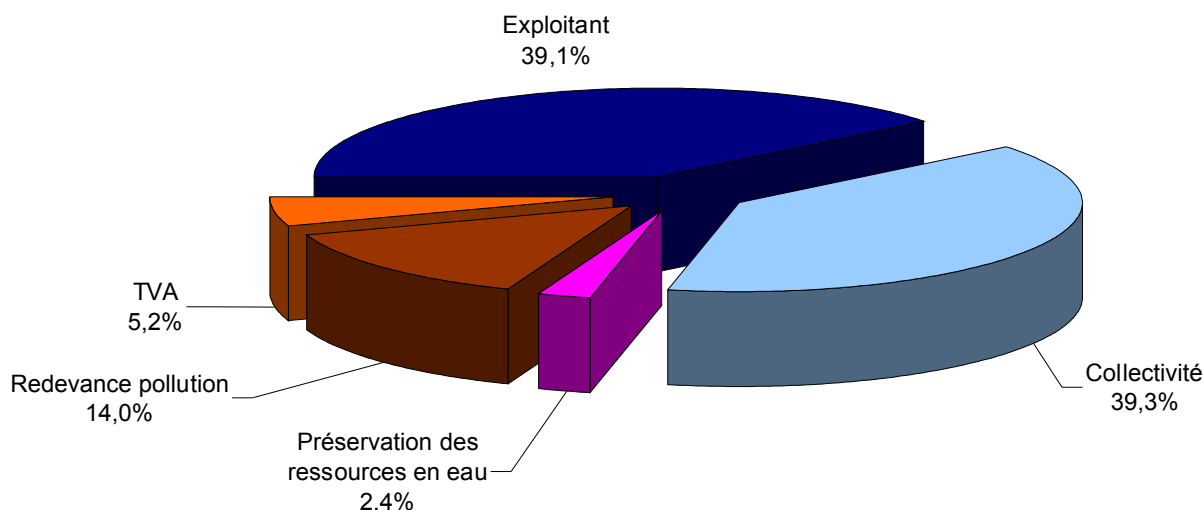
	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	92,16	97,01	+5,26 %
Collectivité	97,40	97,40	0,00 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	6,00	6,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	33,60	34,80	+3,57 %
TVA	12,60	12,94	+2,70 %
Total [€ TTC]	241,76	248,15	+2,64 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,56 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,07 €/m³
0,0021 €/l

Répartition au 1er janvier 2015



■ RECETTES D'EXPLOITATION

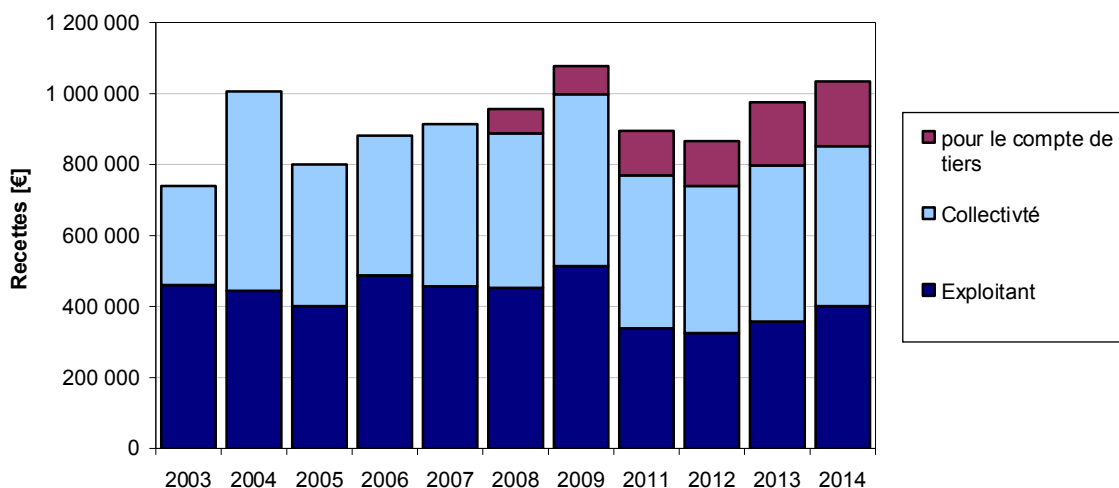
• Recettes de la collectivité

la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service

	2013	2014	Variation
Total recettes de vente d'eau	439 100,00 €	450 444,00 €	+2,58 %

• Recettes de l'exploitant

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	357 820,00 €	400 922,00 €	+12,05 %
dont abonnements	132 350,00 €	135 859,00 €	+2,65 %
Total recettes de vente d'eau	357 820,00 €	400 922,00 €	+12,05 %
Autres recettes			
Autres prestations aux abonnés	22 620,00 €	16 913,00 €	
Facturation et recouvrement Assainissement	4 430,00 €	7 957,00 €	
Facturation et recouvrement pour l'Agence de l'Eau	1 250,00 €	1 248,00 €	
Total des recettes	386 120,00 €	427 040,00 €	



■ TAUX D'IMPAYÉS

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'impayés		0,8 %	1,0 %	0,2 %	0,4 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

Conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Bactériologique	42	0	100 %	-
Physico-chimique	39	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Forage des Baumes

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage du Boeuf

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Puits du Deves - Pouzaras

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Import d'eau traitée depuis SYNDICAT DE LA BASSE ARDECHE

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

82 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

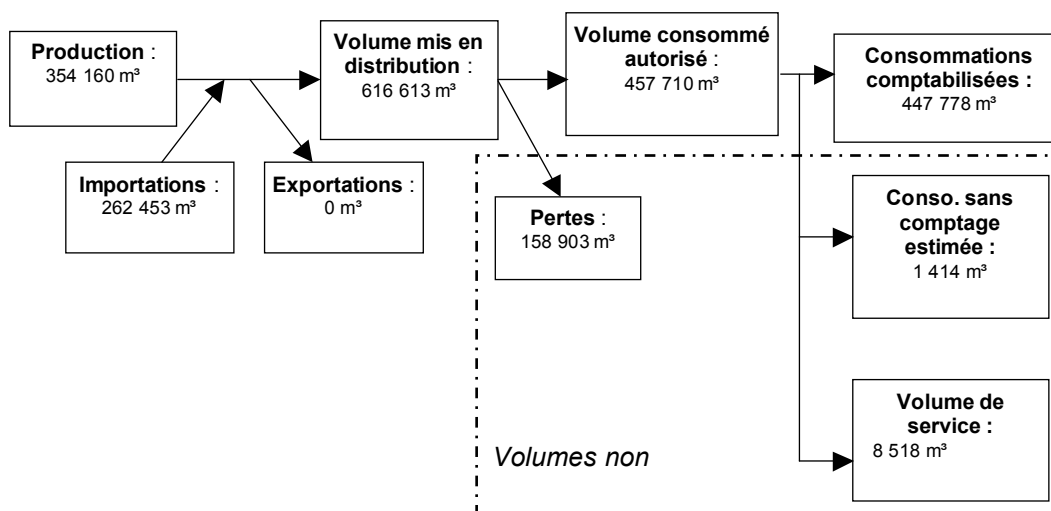
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	75

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 414 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 8 518 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	72,2 %	75,8 %	79,4 %	75,4 %	74,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,7	1,5	1,3	1,5	1,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,6	1,4	1,2	1,4	1,4

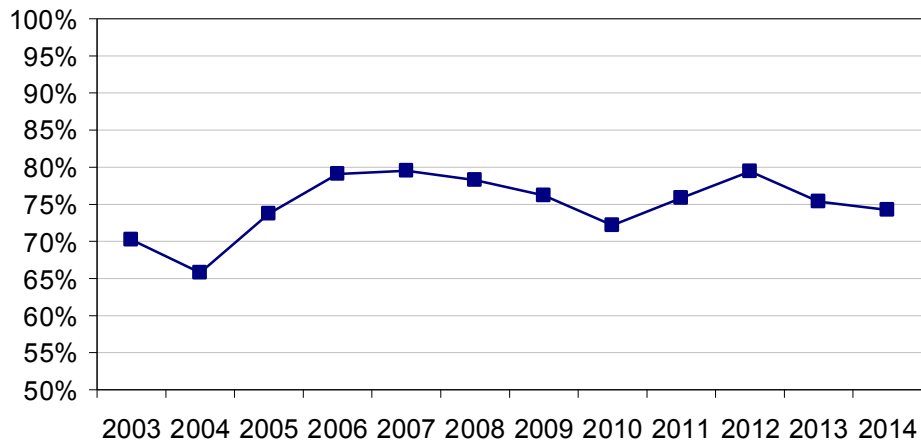
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

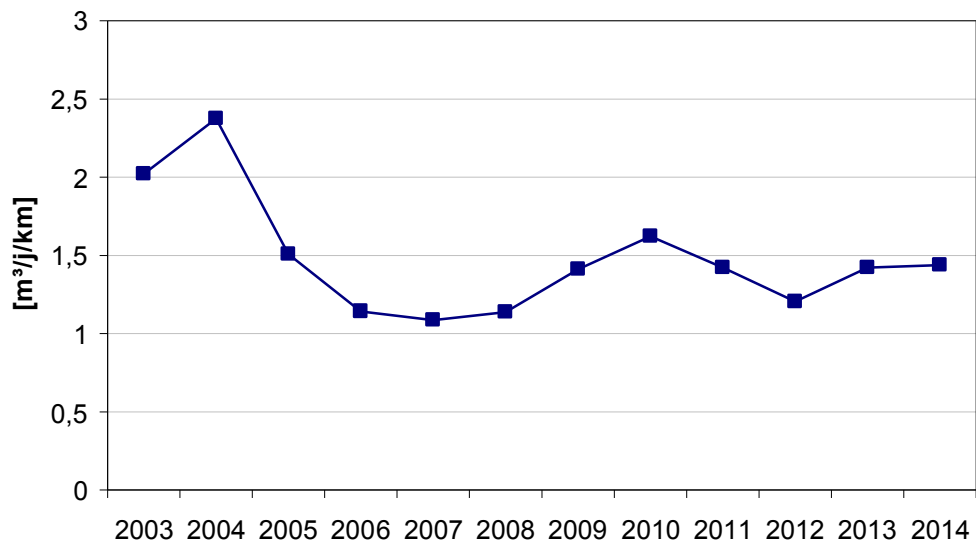
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,2	4,5	4,6	4,4	4,1
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,9 %	65,9 %	65,9 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Par le délégataire:

- 18 réparations de fuites sur conduites
- 49 réparations de fuites sur branchements
- Nettoyage des réservoirs en octobre 2013
- Recherche de fuites sur environ 12 km.
- Renouvellement de 2 vannes
- Renouvellement de 5 branchements particuliers
- Renouvellement de 19 compteurs

Renouvellement

- Reprise de la Bastide de Virac: Pompe 1 et son accouplement, pompe 2, des vannes et clapets, et des ballons d'aspiration de 100 litres et antibélier de 800 litres
- Bâche de reprise de la Lauze à ST SAUVEUR DE CRUZIERES: Ballon antibélier
- Bâche de reprise de Salavas: Jupe de refroidissement
- Forage des Baumes à Montclus: Ballon antibélier et turbidimètre
- Réservoir d'ISSIRAC: Mise en place d'un transmetteur LP Box

Renouvellement de branchement en plomb.

Branchements	2012	2013	2014
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	2	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	5	5	5
% de branchements en plomb restants/ nb total de branchements	0.12 %	0,12-	0,12-

Par le Syndicat:

Achèvement des travaux en 2014::

- Réalisation de 45 branchements neufs.
- Travaux liés à l'opération village de caractère à Barjac : 161 185,85 € HT honoraires 12101 € HT
- Renforcement Montée du Valat à St Sauveur de Cruzières: 37 972 € HT honoraires 2 210 € HT
- Reprise des radiers des réservoirs d'Ardèche: 35 075 € HT honoraires 3 063,20 € HT
 - Réservoir de SALAVAS - 200m³
 - Réservoir d'ORGNAC - 150m³
 - Réservoir de la FORESTIERE (ORGNAC) - 2 X150m³
 - Bâche de reprise de LA LAUZE (ST SAUVEUR)- 25m³

■ TRAVAUX EN COURS ET PREVUS POUR LES EXERCICES SUIVANTS

- Renforcement du feeder sur la RD 979 à Vagnas
- Renforcement RD 901 à St Sauveur de Cruzières
- Renforcement RD 909 à St Sauveur de Cruzières
- Renforcement du secteur de Monteil à Montclus
- Renforcement de Ségriers
- Schéma directeur (demande de subvention déposée)
- Travaux prévus par l'arrêté préfectoral de DUP de la source du Bœuf

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	350 844,97 €	586 073,38 €
Remboursements au cours de l'exercice	77 970,43 €	82 087,57 €
dont en intérêts	17 608,91 €	17 315,98 €
dont en capital	60 361,52 €	64 771,59 €

Endettement et charge financière par abonné au 1^{er} janvier 2015

$$\text{Endettement brut par abonné} = \frac{\text{Encours de la dette}}{\text{nombre d'abonnés}}$$

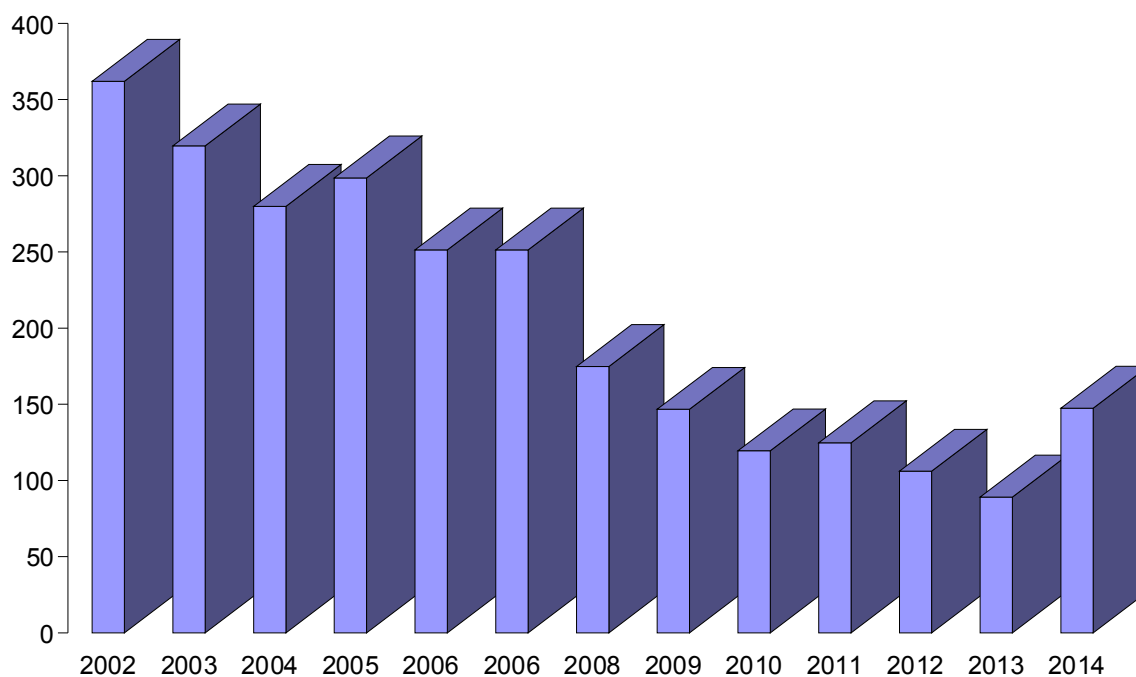
Endettement brut du service : 147 € par abonné

$$\text{Charge financière nette par abonné} = \frac{\text{Annuité à venir} - \text{Subvention en annuité}}{\text{nombre d'abonnés}}$$

Charge financière du service : 17,21 € par abonné

Evolution de l'endettement du service par abonné

Endettement en Euros par abonné



■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
montants des abandons de créance	17 435,32 €	4 431,98 €
dont part délégataire	17 435,32 €	4 431,98 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	4	11
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	1 272,84 €
dont part délégataire	0,00 €	1 272,84 €
dont part collectivité		